

Procès-verbal de séance du conseil municipal
Mardi 20 juin 2017

Convocation du 14 Juin 2017

Membres en exercice : 14

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 20 JUIN à 20H30, le Conseil Municipal de SIGOYER, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Maurice RICARD, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice, Mesdames et Messieurs :

RICARD Maurice, ALLAIN LAUNAY Matthieu, BOLGER Michelle, BRANDON Peter, CLEMENT Jean-Luc, DUGELAY Denis, FERNANDEZ Vincent, GARCIN André, GREGOIRE Thierry, MEUNIER Michel, PARA-AUBERT Monique, SIEGEL Bernard, TOURRES Guy sauf

Absents : AMOURIQ Jérôme, représenté par GREGOIRE Thierry

Secrétaire de séance : TOURRES Guy

13 présents et 14 votants

Ordre du jour :

- 1- Inspection (I30) du téléski des Guérins : choix du prestataire.
- 2- Création de l'emploi de rédacteur principal.
- 3- Tarification des concessions au cimetière.
- 4- Rythmes scolaires.
- 5- Cession de la parcelle D 300 par la Commune.
- 6- Décision Modificative : cautionnement des logements.
- 7- Questions diverses.

Le PV de la séance du 10 Mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

1- Inspection trentenaire du téléski des Guérins :

En vue de lancer l'inspection trentenaire du téléski des Guérins, 7 entreprises ont été contactées. Une entreprise a décliné la demande, 4 n'ont pas répondu et 2 ont envoyé des devis.

L'entreprise MTC domiciliée à Moirans propose une prestation pour un montant de 5000 € HT

L'entreprise CNA domiciliée à Grenoble propose une prestation pour un montant de 8304 € HT.

Tableau comparatif ci-après.

Prestations proposées	MTC (Moirans)	CNA (Grenoble)
Visite sur site en vue du diagnostic + recueil des documents existants	x	x
Préparation d'un dossier préalable (budget estimatif, calendrier prévisionnel d'exécution, descriptif et organisation des travaux envisagés)	x	Base (pour le planning)
Mise à jour et rédaction finale du programme technique détaillé pour soumettre à l'accord du STRMTG	x	?
Dossier de consultation des entreprises et assistance au contrat de travaux	x	Complément
Aide à l'analyse des offres	x	Complément (très détaillé)

Examen et vérifications des plans et documents techniques	x	Complément
Direction et de l'exécution des contrats de travaux : préparation du démarrage et de l'organisation des travaux, visites de contrôles et réunions sur site lors des différentes étapes afin de s'assurer de la conformité	x	?
Visite sur site de réception avec le STRMTG pour autoriser la remise en exploitation	x	?
Composition et rédaction du dossier de récolement et attestations	x	x
Coût HT (euros)	5 000,00	4 911,00 (base) +3 393 (complément) soit 8 304 au total

Afin de financer cette étude Madame la Sénatrice a été sollicitée, mais sa réserve étant épuisée, la commune prendra en charge la totalité de la somme.

M. le Maire propose une délibération afin que ce soit l'entreprise MTC qui réalise l'étude car les prestations qu'elle propose correspondent le mieux aux attentes de la commune (devis détaillé, coût, délais).

La délibération est votée à l'unanimité.

2- Création de l'emploi de rédacteur principal:

La procédure de recrutement de Mme Isabelle TRAUTMANN à temps complet suit son cours. La prise de fonction devrait être effective au 1^{er} Septembre 2017, aux horaires suivants :
Lundi, Mardi, Jeudi, 8h30 à 18h00, le vendredi 8h30 à 17h00 dont une pause déjeuner de ½ heure.

Sa présence, souhaitée, aux conseils municipaux est à voir avec elle.

M. le Maire propose une délibération afin de créer l'emploi de rédacteur principal ce qui permettra de finaliser le recrutement de Mme TRAUTMANN.

La délibération est votée à l'unanimité.

3- Tarification des concessions au cimetière :

M. le Maire propose la modification des périodicités de renouvellement des concessions du cimetière. Le renouvellement pourra se faire tous les 25 ans et plus seulement tous les 50 ans. Le tarif pour 50 ans est inchangé, le tarif pour 25 ans correspond à la moitié du tarif à 50 ans.

Emplacements	25 ans	50 ans
1 emplacement 2,5 X 1,5 m ou une urne	500 € TTC	1000 € TTC
2 emplacements 2,5 X 2,5 m ou deux urnes	1000 € TTC	2000 € TTC

La délibération est votée à l'unanimité.

4- Rythmes scolaires :

Avant de communiquer officiellement sur le sujet, la mairie attend la publication du décret autorisant le retour à la semaine de 4 jours d'enseignement.

Une consultation a été réalisée auprès des parents d'élèves de l'école de Sigoyer. Dix sept réponses ont été comptabilisées. Soixante quinze pour cent des parents souhaitent un retour de la semaine à 4 jours, (13 parents sont favorables au retour de la semaine à 4 jours et 4 parents désirent conserver le fonctionnement sur 5 jours).

Pour l'instant les avis du conseil d'école et du conseil municipal convergent vers la semaine à 4 jours (en cas d'avis divergents, c'est au DASEN d'assurer l'arbitrage).

La mairie propose le fonctionnement de la semaine à 4 jours avec un aménagement des services périscolaires :

- Cette réorganisation aura des conséquences sur l'emploi du temps des agents des écoles. Ces emplois du temps sont en cours d'élaboration avec les personnels intéressés.
- A la demande de parents délégués une garderie sera ouverte le mercredi matin aux horaires suivants : 8h30 à 12h30. Ce service du mercredi matin sera en mode expérimental jusqu'à Noël. A cette date, le bilan de l'expérience sera établi et la décision de pérenniser ou non ce service sera tranchée (principalement en fonction de la fréquentation).
Le tarif de la garderie du mercredi matin est proposé à 48 € par enfant et pour le trimestre.

Horaires de fonctionnement de l'école primaire sur la semaine de 4 jours :

	<i>Début</i>	<i>Fin</i>
Enseignements du matin	8h30	12h00
Pause méridienne *	12h00	13h45
Enseignements de l'après-midi	13h45	16h15

*La pause méridienne doit être au moins égale à 1h30.

M. le Maire propose une délibération afin de valider le retour de la semaine à 4 jours (sous réserve de parution du décret ministériel allant dans ce sens) et les horaires scolaires décrits ci-dessus.

La délibération est votée à l'unanimité.

M. le Maire propose une délibération afin de valider la mise en place de la garderie du mercredi matin ainsi que le tarif fixé à 48 € par enfant pour le trimestre.

La délibération est votée à l'unanimité.

5- Cession de la parcelle D 300 par la Commune :

Comme il en avait été question lors de la réunion du 10 Mai 2017, M. le Maire propose une délibération visant à autoriser la cession de la parcelle communale D 300, d'une surface de 1 872 m² à M. Guy BORDIGA, demeurant aux Parots, commune de Sigoyer.

Le montant de la vente est fixé à 800 € TTC, les frais engendrés par l'acte notarié seront à la charge de M. Guy BORDIGA.

La délibération est votée à l'unanimité.

6- **Décision Modificative : cautionnement des logements.**

M. le Maire propose une délibération afin de permettre, budgétairement, la restitution des cautions concernant deux familles qui quittent deux logements communaux et l'encaissement des cautions des futurs locataires.

La famille BOULAGE libère le logement de type 3, au dessus de la mairie à la fin du mois de septembre.

La famille MILKER libère le logement de type 4, la maison de Lucie, aux Coqs, route des Guérins à la fin du mois de juillet.

La délibération est votée à l'unanimité.

M. le Maire propose que la commune change progressivement de type d'énergie pour le chauffage des appartements présentés sur le marché de la location. L'idée serait de se défaire du gaz au profit de l'électricité, principalement en raison des difficultés de comptage de l'énergie.

Le fait que deux appartements seront prochainement vacants, permettrait le lancement des travaux de changement d'énergie.

M. Matthieu ALLAIN LAUNAY s'étonne de ce changement de stratégie étant donné que la commune pourrait, dans un avenir plus ou moins proche, produire du gaz issu de la méthanisation. Le Maire acquiesce et reporte sa proposition.

M. Bernard SIEGEL propose que la commune délègue la gérance des appartements communaux à un syndic.

M. Peter BRANDON pense aussi qu'il faudrait réfléchir sérieusement à la mise en gérance de tous les biens communaux, dans le but de simplifier la gestion et les rapports avec les différents locataires.

7- **Questions diverses :**

- ***Boulangerie :***

M. le Maire a rencontré M. le Secrétaire Général de la Préfecture par rapport au projet de la nouvelle boulangerie.

Pour l'État il s'agit d'une opération commerciale et il a du mal à entendre la vocation sociale de l'opération.

Par ailleurs, selon l'interprétation du PLU par la DDT il n'est pas possible de construire un bâtiment ayant une finalité commerciale sur un terrain classé en zone A.

Le Secrétaire Général réserve néanmoins une subvention de 100 000 € si deux conditions sont réalisées avant le 1^{er} septembre

- Achat du terrain,
- Dépôt d'une demande de permis de construire.

Il fait remarquer que la subvention envisagée représente plus de 30% de l'investissement HT. Il souhaite vivement que les contrats qui seront passés incluent une clause d'insertion sociale.

- ***Terrain GILLIBERT, parcelle C 1051 emplacement de la future boulangerie :***

Un RDV est fixé Samedi 1^{er} Juillet 2017 à 10h00 entre Mrs GILLIBERT, UBAUD et GARCIN afin que le géomètre, M SALLA, puisse établir un document d'arpentage.

M. André GARCIN fait remarquer que l'emprise de la route départementale RD 219 se situe encore sur le terrain de M. GILLIBERT, par conséquent, ce terrain doit être acquis par le département. M. Le Maire confirme que cette partie du terrain ne sera pas achetée par la commune.

- **Terrains GILLIBERT, parcelles C941, 942 et ZI 11 aménagement du haut Village :**

Depuis le vendredi 19 Juin 2017, l'EPF est propriétaire de ces terrains situés au dessus du village.

- **Buvette au col des Guérins :**

L'association des Deux Céüze a sollicité l'autorisation de la mairie en vue de l'ouverture d'une buvette associative temporaire sur le site de la Maison de la Station (ouverture prévue le 15 juin 2017, fermeture programmée fin août 2017). Le conseil municipal avait donné son accord de principe le 10 mai.

M. le Maire a répondu positivement à la requête de l'association, par courrier, le 15 juin 2017.

Sur ces entrefaits, M. Pierre BUSIN a interpellé M. le Maire pour lui faire remarquer que cette buvette constituait, selon lui, de la concurrence déloyale par rapport à son activité.

Les membres de l'association des Deux Céüze se sont rendus chez M. BUSIN pour expliquer le projet et le principe de fonctionnement de cette buvette.

Le conseil municipal confirme son accord sur le principe de cette buvette associative.

- **Horaires de la poste :**

M. le Maire a adressé un courrier à M. CEZANNE dans le but d'obtenir l'ouverture du bureau de poste le samedi matin. Par la même occasion, M. le Maire a réaffirmé les compétences et le sérieux de M. Henri GOURGAUD

Par retour de courrier, M. CEZANNE a répondu qu'il n'était pas envisageable de mobiliser un agent au bureau un samedi matin et que le choix de la personne serait issu d'une procédure de recrutement interne.

Les horaires d'ouverture de la poste devraient être les suivants : de 9h50 à 12h15 du lundi au vendredi, à partir d'une date qui reste à préciser.

- **Procédure des dégâts causés par le gel :**

Un signalement a été effectué auprès de DDT.

La commune et chaque agriculteur (individuellement) doivent déclarer les dégâts causés par le gel auprès de la DDT.

- **Enfouissement des lignes aériennes au col des Guérins :**

Le 2 juin, les représentants du SyME05 et de la commune se sont retrouvés sur le site pour définir le tracé et procéder au piquetage de la zone des travaux.

Le transformateur sera déposé et trouvera sa place côté droit de la route, en montant vers le col, au niveau des poubelles.

L'éclairage public sera lui aussi placé côté droit de la route, en montant vers le col.

Par rapport à l'aménagement du site des Guérins, Guy TOURRES exprime son doute sur la pertinence de placer le garage de l'engin de damage dans le talus en face de l'actuelle Maison de la Station (parcelle N°147) et rajoute que la surface prévue pour la nouvelle Maison de la Station (100 m²) semble un peu restreinte par rapport à l'ambition du projet.

Au bout de 10 mn de discussions sans conclusion, M. le Maire met fin à cet échange et propose de programmer une réunion afin de reparler de ce projet.

- **Raccordement de la commune par la fibre optique :**

Le 6 juin, les représentants de l'entreprise ETEC et de la commune se sont retrouvés sur le site pour définir le tracé du réseau de la fibre optique.

Le réseau partira du village de Neffes pour rejoindre le village de Sigoyer par l'ancienne route de Sigoyer à Gap, le chemin des Nonettes, les Moines.

Ces travaux débuteront début Septembre 2017, la totalité de la commune bénéficiera de cette avancée technologique. Le quartier des Parots, connecté au réseau de Tallard, n'est pas concerné par cette opération.

- **Diagnostic de présence d'amiante dans les bâtiments de l'école de Sigoyer :**

Suite au diagnostic réalisé par une entreprise agréée, il a été confirmé qu'il n'y avait pas de traces d'amiante dans l'école de Sigoyer.

- **Contrôle de la qualité de l'air dans les bâtiments de l'école de Sigoyer :**

Une nouvelle norme imposerait le contrôle de la qualité de l'air dans les locaux de l'école. Si cela se confirme il conviendra de solliciter une entreprise qualifiée pour effectuer ce contrôle.

- **Opération « Cols réservés » :**

Cette action aura lieu le Jeudi 10 Août 2017, de 9h00 à 12h00 entre le chef lieu et le col des Guérins

Afin d'organiser au mieux cette manifestation, une réunion sera organisée le Samedi 1^{er} Juillet 2017, en début d'après-midi, avec les associations des Deux Cézûze, du Patrimoine et tous ceux qui voudront bien participer à l'organisation de cette manifestation.

Prochaines réunions :

Samedi 1^{er} Juillet : réunion d'organisation de la manifestation « Cols réservés »

Clôture du CM à 11h20

Délibérations du Conseil municipal :

- Visite trentenaire du téléski des Guérins, choix du prestataire.
- Création d'un emploi de rédacteur principal.
- Tarification des concessions au cimetière, le renouvellement pourra se faire tous les 25 ans et tous les 50 ans
- Rythmes scolaires ; retour de la semaine à 4 jours ; mise en place de la garderie du mercredi matin ainsi que du tarif fixé à 48 € par enfant pour le trimestre.
- Cession de la parcelle communale D 300 à M. Guy BORDIGA.
- Décision Modificative : cautionnement des logements.

Lu et approuvé, les conseillers municipaux,